

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 01 août 2022, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux de raccordement dans la rue de l'Armistice à Helmsange :

## Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du lundi 22 août 2022 de 07.00 heures jusqu'à vendredi 9 septembre 2022 à 17.00 heures, dans la rue de l'Armistice, sur une longueur de 250 mètres, le long du PAP « an den Strachen », des deux côtés, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

## Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du lundi 22 août 2022 de 07.00 heures jusqu'à vendredi 9 septembre 2022 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue de l'Armistice, du côté des maisons avec les numéros pairs, sur une longueur de 250 mètres, le long du PAP « an den Strachen », est partiellement interdit aux piétons.

## Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)

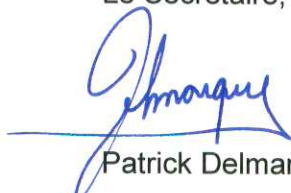
Le lundi 22 août 2022 de 07.00 heures jusqu'à vendredi 9 septembre 2022 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon des maisons du côté pair, rue de l'Armistice, sur une longueur de 250 mètres, le long du PAP « an den Strachen », longeant le chantier ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec **numéros pairs** doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

## Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

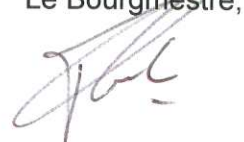
Le lundi 22 août 2022 de 07.00 heures jusqu'à vendredi 9 septembre 2022 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon des maisons du côté pair, rue de l'Armistice, sur une longueur de 250 mètres, le long du PAP « an den Strachen », longeant le chantier ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec **numéros impairs** ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

Walferdange, le 03 août 2022.

Le Secrétaire,

  
Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,

  
François Sauber